Festival Méditerranéen de Théâtre pour Enfants
M.C.Ben Arous – Ben Arous - Tunisie
7ème session du 15 au 22 Mars 2014

Objectifs et règlement

Sous l'égide du ministère de la Culture, la Maison de Culture Ben Arous organise, en collaboration avec le Commissariat Régional de la culture du gouvernorat de Ben Arous, la septième session du Festival méditerranéen de théâtre pour enfants, du 15 au 22 Mars 2014, à la ville de Ben Arous en Tunisie.

Cette manifestation est destinée à faire connaitre le théâtre pour enfants, à contribuer à son développement et à consolider sa place parmi les différentes classes sociales en raison de son rôle actif dans la société.
C'est aussi une occasion renouvelée pour l'éducation, les loisirs et le soutien d'échange et de coopération dans le domaine des arts de la scène à travers les réunions, les séminaires et les ateliers que ce festival organise.

En outre cette manifestation serait aussi l'occasion d'ouvrir les voies de partenariat et d'échange d'expériences dans la production et apporter de nouveaux canaux de communication et de promotion au produit tunisien dans différentes parties du monde.
L'ouverture du festival coïncidera avec le début des vacances du printemps en Tunisie.

Le festival est dirigé par un comité d'organisation qui comporte les commissions suivantes :

- Comité des relations internationales, de la programmation et la sélection des œuvres théâtrales.
- Comité de la planification et du développement des ressources financières.
- Comité pour les questions de programmation et technique
- Commission d'accueil et d'hébergement.
- Et un comité pour la publicité, l'édition et la préparation du symposium et des ateliers.

Conditions de participation

1 - la participation à la septième session de Festival méditerranéen du théâtre pour enfants est ouverte pour les équipes les plus performantes et les associations ayant un statut légal et désireuses d'assurer une production axée sur les enfants et les jeunes. La performance ne doit pas dépasser 60 minutes et le groupe sept membres y compris les techniciens.
2 – Le dossier de participation doit comprendre :

- La fiche de participation (ci-jointe) dûment remplie.
- La fiche technique du spectacle.

- Un aperçu sur les activités de la compagnie
- Un enregistrement du spectacle sur CD
- Les demandes de participation et Les dossiers doivent parvenir à la direction du festival à la *Maison de culture Ben Arous Place Zouhair Yahyaoui Ettounsi Ben Arous 2013* ; et ce avant le 20 Janvier 2014.

3 - Le comité organisateur choisira parmi les demandes reçues – tunisiennes et étrangères- les productions modernes qui favorisent le dialogue entre les civilisations, les valeurs de la fraternité, la coopération entre les peuples et la paix.

4 – les groupes sélectionnés seront avisés à temps. Les dossiers non retenus seront restitués à leurs propriétaires si demande est faite.

5 – les troupes participantes se chargeront des frais de leur transport vers la Tunisie.

6 – Les frais de séjour en Tunisie (transport interne, nourriture et hébergement) seront à la charge du festival pour une durée maximale de sept (7) jours.

7 - Les troupes invitées donneront deux représentations dans le cadre du festival. D'autres présentations pourront être données moyennant une somme forfaitaire de 200DT.

8 – Des distinctions honorifiques et des médailles seront décernées aux meilleurs acteurs et actrices parmi les participants en tenant compte de leurs catégories et ce, à la cérémonie de clôture.
9 – Les équipes participantes doivent prendre en compte le temps leur accordé pour préparer la scène avant le début du spectacle (la mise du décor, réglage de la lumière…) et qui est ne doit pas dépasser les 2 heures (120mn)
Dans certains cas après accord préalable et selon les conditions on peut préparer la scène un jour avant la présentation.

10 – Le festival fournit les accessoires scéniques convenus à l'avance et reçus par le comité d'organisation à la date indiquée, et après signature du contrat entre le comité du festival et les troupes invitées.

11 – les troupes invitées seront appelées à participer au colloques, tables rondes et toute activité programmée au festival.

12 - La direction du festival se réserve le droit d'enregistrer les spectacles, les colloques et les ateliers à des fins non commerciales.

13 – Le fait de participer au festival implique la pleine acceptation de ce règlement.

Le comité d'organisation